

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 12 TER

N° 43

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 12 TER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« de l'année »

les mots :

« du 1^{er} janvier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.